

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 2

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION**

### **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOUT 2020**

N° 2020/5/4

L'an deux mille vingt, le onze du mois d'août à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 août 2020.

#### Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DELOGU Denis, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

#### Absents excusés :

CARRET Bruno, DURAND Marc, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LEYDET Gilbert, SARRET Jean.

#### Procurations :

M. EYRAUD donne procuration à M. NICOLAS Laurent,  
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. BARISONE Sébastien.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

#### **Objet : Désignation des représentants de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement en cas de transfert de compétence entre les communes membres et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA).

Une délibération du 30 janvier 2018 (n° 2018/1/2) portant sur la création de la CLECT au sein de la CCSPVA a été prise selon les modalités suivantes :

- la composition de la CLECT est fixée à seize membres, répartis comme suit : un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre.
- le Maire de la commune désigne parmi les conseillers municipaux, le ou les représentants de la commune au sein de la CLECT ;

Aussi, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, Monsieur le Président propose de désigner de nouveaux représentants.

Les personnes suivantes sont désignées :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Avançon	JACOB Stéphane	GUILLON Christophe
La Bâtie-Neuve	BONNAFFOUX Joël	SPOZIO Christine
La Bâtie-Vieille	DE PASSORIO Jean-Claude	OLLIVIER Vincent
Bréziers	ARNAUD Rolland	BARISONE Sébastien
Espinasses	FACHE Valérie	MICHEL Francine
Montgardin	AUROUZE Jean-Marc	BOREL Christian
Piégut	KUENTZ Adèle	MICHEL Alain
Rambaud	BETTI Alain	ROUX Lionel
Remollon	CLAUZIER Elisabeth	CHIARAMELLA Yves
La Rochette	DURIF Marlène	CARRET Bruno
Rochebrune	SEIGNARD Maxime	HODOUL Bernard
Rousset	SAUMONT Catherine	LEFORT Dominique
Saint Etienne-Le-Laus	ESTACHY Jean-François	PARENT Michèle
Théus	LEYDET Gilbert	ESMIEU Natacha
Valserres	SARRET Jean	DELOGU Denis
Venterol	RENOY Bernard	PHILIP Michel

A l'unanimité des membres présents, les conseillers cités ci-dessus sont élus représentants titulaires ou suppléants de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 13 août 2020  
Et de la publication, le 18 août 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*